



INFORMATIONS

LES PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRE 2025-2026 AURONT LIEU EN MAIRIE A PARTIR DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

Qui est concerné ?

▶ Les inscriptions scolaires vont bientôt débuter pour les enfants nés en 2022 ainsi que pour les CP. **Nous vous rappelons que l'entrée en petite section de maternelle, mais également en CP, nécessite obligatoirement une préinscription en mairie.**

Où me procurer mon dossier ?

- ▶ Téléchargement sur le site de la Ville : www.ville-haillicourt.fr / Préinscriptions-scolaires-2025,
- ▶ En mairie, aux affaires scolaires.

Quelles pièces à fournir pour l'inscription de l'enfant ?

- ▶ Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (ou un échéancier en cas de prélèvement automatique).
- ▶ Copie du livret de famille (les parents + l'enfant concerné) ou acte de naissance **de moins de 3 mois**.
- ▶ Le jugement en cas de séparation / divorce (pages relatives à l'autorité parentale et au lieu de résidence de l'enfant).
- ▶ Copie de la partie vaccinale du carnet de santé ou attestation de vaccination délivrée par le médecin.
- ▶ Certificat de radiation (si nouveau arrivant d'une autre commune).

Seuls les dossiers complets seront validés.

Où retourner mon dossier ?

- ▶ Au service affaires scolaires de la Commune d'Haillicourt, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.